



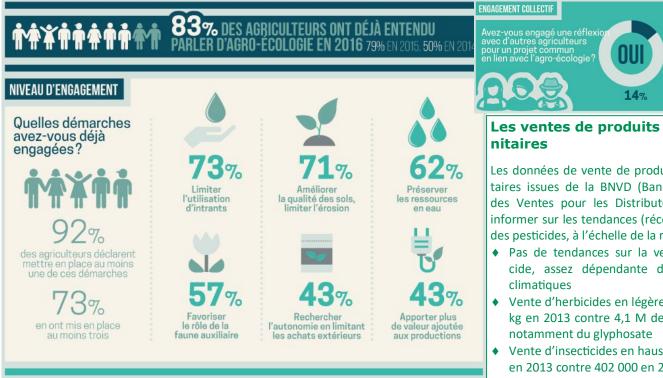


Fiche 2.5

## Evolution des pratiques agricoles



La connaissance et l'intégration des démarches écologiques est en hausse selon les enquêtes annuelles du ministère de l'agriculture:



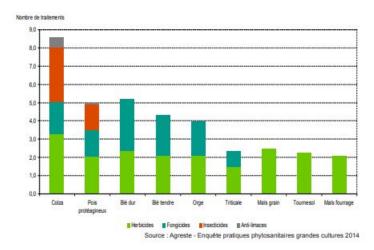
# Les ventes de produits phytosa-

Les données de vente de produits phytosanitaires issues de la BNVD (Banque Nationale des Ventes pour les Distributeurs) peuvent informer sur les tendances (récentes) d'usage des pesticides, à l'échelle de la région :

- Pas de tendances sur la vente de fongicide, assez dépendante des conditions
- Vente d'herbicides en légère baisse (4,4 M kg en 2013 contre 4,1 M de kg en 2017),
- Vente d'insecticides en hausse (383 000 kg en 2013 contre 402 000 en 2017).

# Quelles évolutions des pratiques en grandes cultures ?

En ce qui concerne les traitements phytosanitaires, l'Agreste relève lors d'une enquête menée en 2014 qu'il y a peu d'évolution de la pression phytosanitaire en grandes cultures au niveau régional, mais que les résultats sont assez semblables aux valeurs nationales. Le nombre de traitements par culture est précisé ci-dessous :



Concernant les nitrates, s'il est admis que les pratiques se sont améliorées (meilleur pilotage de la fertilisation), les effets sur la ressource peuvent mettre du temps à être perçus compte tenu de l'inertie des milieux.

Par ailleurs, les changements vers des systèmes de cultures économes en intrants (nombreuses cultures, légumineuses, etc.) sont encore peu nombreux, les adaptations de pratiques s'intéressant surtout au pilotage de la fertilisation (outils d'aide à la décision, analyses de sols et de reliquat, etc.).

Le bilan régional du plan d'action nitrates souligne en outre quelques points de vigilances, notamment sur la fertilisation du mais (beaucoup de reliquats azotés post-récolte).

A noter également que les risques climatiques peuvent perturber l'équilibre de fertilisation en cas d'accident de récolte ou de sécheresse trop intense : les rendements objectifs ne sont pas atteints, entrainant un déséquilibre de la balance azotée et donc des reliquats importants (azote non absorbé par la plante).









# Quelle évolution des traitements phytosanitaires en viticulture - secteur du Cognaçais ?

En vigne, l'indicateur de la fréquence de traitement (IFT) en Charente et Charente-Maritime montre des résultats supérieurs à la moyenne nationale et régionale, ce qui signifie qu'il y a plus de traitement herbicides, fongicides et insecticides. L'IFT

total sur la Charente est de 17,9 en 2016 contre 15,1 en France, alors que les pressions en mildiou et oïdium n'étaient pas jugées plus importantes que sur le reste de la région par les viticulteurs charentais cette année là (source Agreste, pression sanitaire ressentie par le viticulteur). Ce sont les traitements fongicides qui sont les plus nombreux (14,6 traitements équivalents pleine dose), suivis des insecticides et herbicides.

Selon l'Agreste, le bassin du Cognac où les vins sont destinés à la distillation fait l'objet de conduites culturales spécifiques, avec une plus forte recherche de rendements, qui peut expliquer la pression phytosanitaire plus élevée.

On note tout de même de très larges différences dans les valeurs d'IFT d'une exploitation à l'autre... Et peu d'évolution globale sur plusieurs années.

Mais cela signifie aussi que des marges de manœuvre existent pour diminuer la pression phytosanitaire.

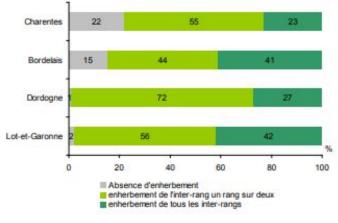
# **Qu'est ce que l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) ?**

C'est un indicateur de suivi de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle de l'exploitation agricole.

L'IFT comptabilise le nombre de doses de référence utilisées par hectare au cours d'une campagne culturale. Cet indicateur peut être calculé pour un ensemble de parcelles, une exploitation ou un territoire. Il peut également être décliné par grandes catégories de produits (herbicides ; fongicides ; insecticides et acaricides ; autres produits).

Un traitement sur l'ensemble d'une parcelle à pleine dose vaut 1. Il vaut moins s'il n'est pas appliqué à pleine dose ou que sur une partie de la parcelle.

#### Enherbement des parcelles viticoles dans les bassins de Nouvelle-Aquitaine



En ce qui concerne l'enherbement des vignes, qui permet de limiter le recours aux herbicides et d'améliorer la qualité agronomique des sols, on remarque que le bassin Charentais est en recul en comparaison au reste de la région (tableau ci-contre, enquête 2016, Agreste). Le recours au traitement chimique est néanmoins le plus souvent limité à l'espace sous le rang et non plus aux interfranges, ce qui limite la pression herbicide. Néanmoins, seules 4% des surfaces, sur le vignoble charentais, ne sont pas désherbées chimiquement, contre 20% dans le Bordelais en 2016.

A noter par ailleurs que les surfaces viticoles converties en agriculture biologique sont peu nombreuses sur le vignoble charentais (ce qui explique aussi les résultats des indicateurs phyto), avec moins de 1000 ha convertis en 2019 sur les deux départements, soit

1,3% de la surface totale. Les maisons de négoce de Cognac ont encore peu franchi le pas du bio pour l'instant et les vignerons -vinificateurs-distillateurs maîtrisant l'ensemble du process sont plutôt rares. En raison de ces freins, la « vague » de conversion au bio devrait donc être moins rapide que dans d'autres régions viticoles.

A retenir : la pression phytosanitaire en vigne est plus élevée dans le bassin charentais que dans d'autres régions viticoles. En grande culture, les résultats sont dans la moyenne nationale.

En ce qui concerne la fertilisation, si les pratiques ont largement évolué, les reliquats azotés sont encore importants certaines années et les évolutions vers des systèmes de culture à bas intrants encore peu développées. Néanmoins, des marges de manœuvre existent comme en témoignent la forte disparité de pratiques.





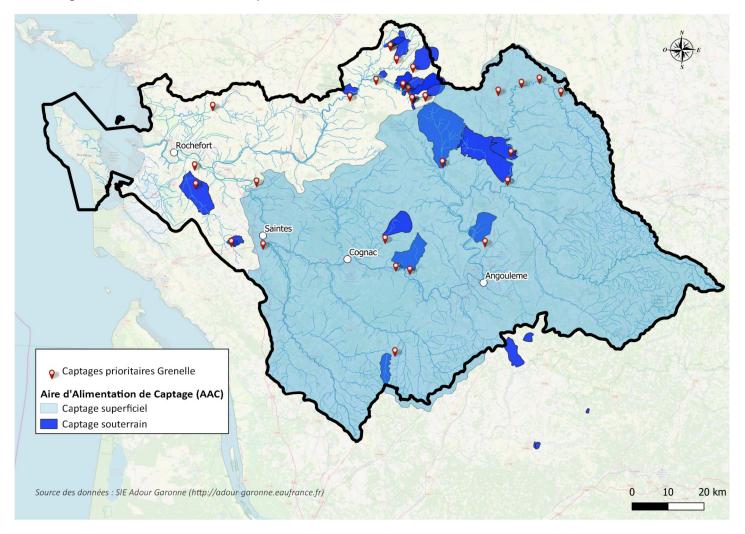


**Fiche 2.5** 

# De nombreuses démarches locales pour l'amélioration des pratiques

De nombreuses initiatives sont développées sur le bassin de la Charente pour travailler sur l'adaptation des pratiques agricoles et limiter les pollutions diffuses, azotées ou phytosanitaires, dont notamment :

Programmes Re-Sources: sur les aires d'alimentation de captages prioritaires au titre du SDAGE, des plans d'action élaborés collectivement sont mis en place pour inciter les évolutions de pratiques et limiter la contamination des eaux : accompagnent individuel et collectif, MAEC, formations, travail sur les filières, animation territoriale, .... Ces programmes sont incitatifs et conclus pour une durée de 5 ans.



- ◆ AGR'Eau: projet mis en place par les coopératives de Saint-Agnant, Beurlay et Tonnay-Boutonne visant à trouver des solutions agronomiques pour répondre aux enjeux de restauration de la qualité des eaux et des écosystèmes. La restauration des taux de matière organique des sols et l'amélioration de la structure des sols est un objectif important du projet, qui vise une augmentation de la couverture végétale des sols.
- Certification HVE (haute valeur environnementale): La certification est basée sur une obligation de résultat, avec le respect d'un référentiel comportant 16 exigences traitant de la biodiversité, de la stratégie phytosanitaire, de la gestion de la fertilisation, de la gestion de l'irrigation, ... On compte 160 exploitations certifiées en Charente et Charente maritime en 2019 et il s'agit quasi exclusivement d'exploitations viticoles, dans le secteur du Cognaçais donc.
- Certification CEC (certification environnementale Cognac): la démarche est mise en place par le BNIC (bureau national interprofessionnel du Cognac), il s'agit d'intégrer les exigences HVE dans le cahier des charges Cognac avec un sigle « CEC » qui comprend donc les exigences de la filière Cognac et HVE. L'objectif est d'intégrer 100% des viticulteurs à la démarche d'ici à 2021 et d'obtenir 50% des surfaces certifiées en 2025.





Fiche 2.5



## Quelle performance économique en agriculture biologique ?

Une étude de l'INSEE sur la performance économique des exploitations en AB, menée sur l'ensemble du territoire métropolitain, montre de bons résultats pour les exploitations viticoles et laitières.

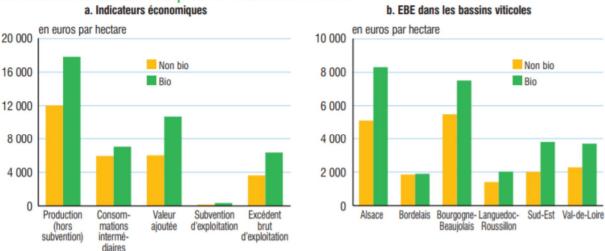
En vigne, cela s'explique par des prix de vente supérieurs qui viennent compenser la hausse des charges, notamment salariales (frais de personnel plus élevés).

En élevage (bovins), la productivité est plus faible mais cela est compensé à la fois par le prix de vente plus élevé et par la baisse des charges externes (aliments, frais vétérinaires, ...).

Les exploitations en grandes cultures n'ont pas été examinées dans l'étude.

#### **EBE** = excédent brut d'exploitation

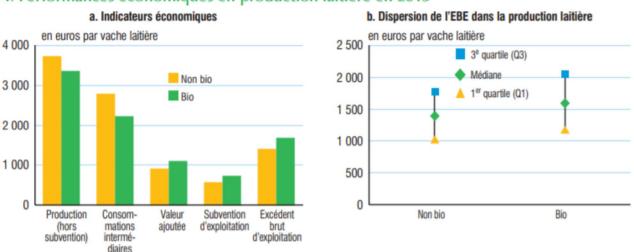
#### 2. Performances économiques en viticulture en 2013



Champ: France métropolitaine, exploitations au régime fiscal des BRA, exploitations spécialisées en viticulture.

Source: SSP, ESEA 2013 - Agrfin 13-14.

### 4. Performances économiques en production laitière en 2013



Champ : France métropolitaine, exploitations au régime fiscal des BRA, exploitations spécialisées en bovins production laitière.

Source: SSP, ESEA 2013 - Agrfin 13-14.